#### **VILLE DU CROISIC**



## DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE Arrondissement de Saint-Nazaire

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 JUILLET 2022 N° 2022 - 78

Objet : Décision Modificative n°3

Rapporteur: Monsieur BOURDIC

L'an deux mille vingt-deux, le douze juillet à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, en session ordinaire, dans la salle de ses délibérations à l'Hôtel de Ville, 5 rue Jules Ferry, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame QUELLARD, le six juillet conformément aux articles L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Étaient présents :

Mme QUELLARD, Maire.

### Adjoints:

Mme LEMAIRE, Mme LE BIHAN-PENNANROZ, M. CABELLIC, Mme NOBLET-GAUDET, M. BEAUPÉRIN, Mme CAUBEL, M. LEGRAND.

### Conseillers Municipaux :

M. BOUCHER, M. POIGNAN, Mme BLANCHET, M. BOURDIC, M. LACROIX, M. GOUGEON, Mme DREZEN, Mme JANSSEN, Mme THOBIE, Mme PERROT, M. AUBINEAU, Mme BALLY, M. FLORIMOND, M. BODEN.

# Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. BRUNEAU représenté par Mme QUELLARD Mme FALLER représentée par Mme BLANCHET Mme VIGOUROUX, représentée par Mme LEMAIRE Mme PONTHOREAU, représentée par M. GOUJEON M. EVAIN, représenté par M. BOUCHER

### Secrétaire de séance :

Mr FLORIMOND

## **VILLE DU CROISIC DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES**

**QUESTION N°78** JM/ST

Service Comptabilité

Objet: Décision Modificative n°3.

Madame le Maire propose à l'assemblée d'adopter la décision modificative n°3 suivante :

## Section d'investissement

### Dépenses

Sens	Article	Fonction		BP+DM	DM n°3	Budget total
DI	458106	824	Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage - Projet 1001 Gares	71 000,00 €	10 000,00 €	81 000,00 €
Sous-Total Chap. 458106			Convention de délégation de MO - Projet 1001 Gares	71 000,00 €	10 000,00 €	81 000,00 €
		TO	10 000,00 €			

### Recettes

Sens	Article	Fonction		BP+DM	DM n°3	Budget total
RI	458206	1 8/4	Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage - Projet 1001 Gares	71 000,00 €	10 000,00 €	81 000,00 €
Sous-Total Chap. 458206			Convention de délégation de MO - Projet 1001 Gares	71 000,00 €	10 000,00 €	81 000,00 €
		TO	10 000,00 €			

Ce qui porte le total de la section d'investissement à 10 912 998 € en recettes et 7 912 998 € en dépenses.

Le Conseil municipal invité à délibérer, a décidé, à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°3.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus indiqués et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Croisic, le 13 juillet 2022.

Le Maire, Michèle QUELLARD

Le secrétaire de séance, Daniel FLORIMOND

**VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL:** 

POUR : unanimité

CONTRE: ABSTENTION: